Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE, UNITÉ U11, VOLET SÉCURITÉ INCENDIE

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse fonctionnelle et réglementaire du site (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Étude des dégagements et choix des moyens de première intervention (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Préparation de l'intervention et protocole opératoire (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention, alarme et conduite à tenir (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ VIGIE ATLANTIQUE, CHARGÉE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA SALLE MUNICIPALE DES DOCKS, LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME)

Vous êtes agent technique de prévention et de sécurité au sein de la société Vigie Atlantique. La commune de La Rochelle vous confie la prise en charge de la salle municipale des Docks avant une réunion publique.

Votre mission porte sur le volet sécurité incendie de la prise en charge du site : relever les risques, examiner les dégagements, vérifier l'adéquation des moyens de première intervention et préparer les consignes destinées à l'équipe. Les documents techniques DT 1 à DT 3 contiennent toutes les données nécessaires. Les prescriptions chiffrées propres au site sont données dans le DT 2 et doivent être appliquées pour répondre aux questions.

La salle est ouverte au public pour une réunion avec 120 places assises. Cinq salariés sont présents : un régisseur, deux agents d'accueil et deux agents de sécurité. La salle principale mesure 18 m par 12 m. La scène mesure 6 m par 4 m. Le local électrique est situé dans le dégagement arrière. Les deux portes de sortie donnent directement sur l'extérieur et sont signalées sur le plan du DT 1.

Répondez dans les espaces prévus et sur les documents réponse DR 1 et DR 2. Les résultats de calcul doivent être accompagnés des unités et d'une justification.

PARTIE 1 : Analyse fonctionnelle et réglementaire du site (5 points)

Identifier l'établissement, son effectif et les principaux risques d'incendie

À partir du contexte et du DT 2, caractérisez l'établissement et examinez les risques associés à l'activité prévue. Distinguez les données imposées par le cahier des charges des dispositions réglementaires rappelées dans le dossier technique.

Données d'exploitation de la réunion

Élément	Donnée
Places assises du public	120
Salariés présents	5
Surface de la salle principale	18 m × 12 m
Activité	Réunion publique avec prise de parole sur scène
Locaux présentant un risque particulier	Scène et local électrique

Données communiquées par l'exploitant du site

1.1 (1,5 point) À l'aide du DT 2, indiquez le type d'activité ERP retenu pour cette réunion et déterminez la catégorie de l'établissement. Justifiez votre réponse en citant l'effectif pris en compte et le seuil applicable.

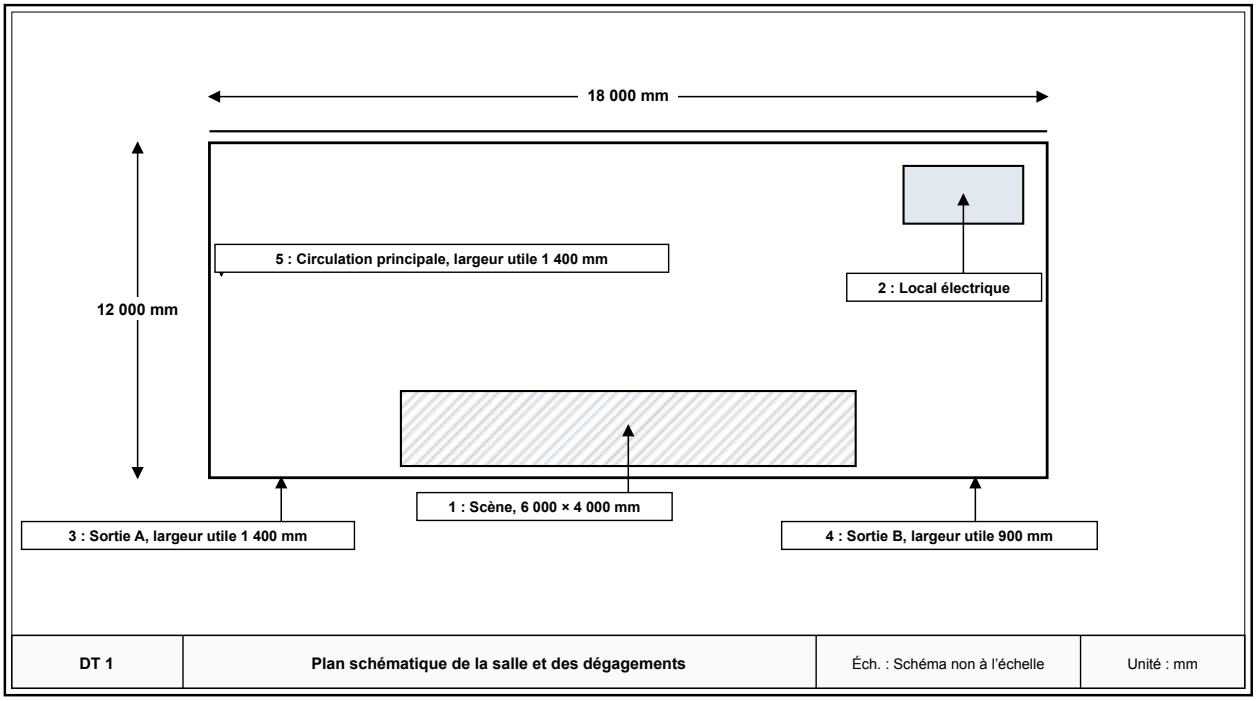
1.2 (1,5 point) Calculez l'effectif total à prendre en compte pour la réunion. Présentez le calcul et indiquez clairement le nombre de personnes.

1.3 (2 points) Relevez quatre risques d'incendie ou facteurs aggravants présents sur le site. Pour chacun, associez une conséquence possible ou une mesure de prévention adaptée. Inscrivez vos réponses dans le DR 1.

PARTIE 2 : Étude des dégagements et choix des moyens de première intervention (5 points)

Vérifier les sorties, dimensionner les moyens portatifs et établir un coût

Utilisez le plan du DT 1 et les prescriptions fournies dans le DT 2. Pour les unités de passage, appliquez la règle donnée dans le dossier : 1 UP correspond à 0,90 m de largeur utile et 2 UP correspondent à 1,40 m de largeur utile. Les largeurs utiles des portes sont indiquées sur le plan.



2.1 (2,5 points) Déterminez la largeur utile totale des deux sorties et le nombre total d'UP disponibles. À l'aide du tableau du DT 2, indiquez le nombre minimal de sorties et le nombre minimal d'UP exigés pour l'effectif calculé en question 1.2. Concluez sur la conformité des dégagements décrits dans le dossier. Inscrivez les résultats dans le DR 2.

2.2 (1,5 point) La salle principale a une surface de 216 m². Selon la prescription de l'exploitant, il faut prévoir un extincteur à eau avec additif de 6 L par tranche de 200 m² entamée. Calculez le nombre d'extincteurs à eau de 6 L à prévoir. Ajoutez un extincteur CO_2 pour le risque électrique, conformément au DT 2, et indiquez le nombre total d'extincteurs portatifs.

2.3 (1 point) Calculez le coût d'achat des moyens et de la signalisation à installer : extincteur à eau 6 L à 108 € l'unité, extincteur CO_2 à 89 € l'unité et panneau de signalisation à 7 € l'unité. Prévoir un panneau par extincteur. Présentez le calcul et le coût total en euros.

PARTIE 3 : Préparation de l'intervention et protocole opératoire (5 points)

Organiser les vérifications avant ouverture et assurer la traçabilité

Vous préparez la prise en charge du site avant l'accueil du public. Appuyez-vous sur le DT 3. Les vérifications visuelles et documentaires sont réalisées par l'agent. Toute opération nécessitant une intervention technique sur le système de sécurité incendie est confiée à une personne habilitée.

Ordre de préparation avant ouverture

Étape	Contrôle ou action	Résultat attendu
1	Vérifier les dégagements	.....
2	Vérifier les moyens portatifs	.....
3	Vérifier les informations et consignes disponibles	.....
4	Tracer la prise en charge	.....

À compléter dans le document réponse DR 1

3.1 (2 points) Complétez dans le DR 1 le protocole de préparation avant ouverture, dans un ordre cohérent. Pour chaque étape, formulez un contrôle concret et un résultat attendu, en vous limitant aux opérations relevant de l'agent de sécurité.

3.2 (2 points) Pour un extincteur portatif, indiquez quatre points de contrôle visuel ou documentaire à vérifier avant l'ouverture au public. Précisez le résultat attendu pour chacun.

3.3 (1 point) Indiquez les informations essentielles à inscrire dans la main courante après la prise en charge du site. Donnez au moins quatre éléments.

PARTIE 4 : Prévention, alarme et conduite à tenir (5 points)

Réagir à un départ de feu et sécuriser l'évacuation

Pendant la réunion, un agent constate une odeur de brûlé et un début de fumée près du local électrique. Des personnes se trouvent dans la salle et sur la scène. Le départ de feu n'est pas maîtrisé. Appliquez les consignes du DT 3 et tenez compte du fait qu'un agent ne doit pas s'exposer à un danger ni tenter une intervention au-delà de ses capacités.

Analyse de la situation et mesures immédiates

Élément à préciser	Réponse du candidat
Alerte et transmission de l'information	.....
Mise en sécurité du public	.....
Moyen de première intervention envisageable et condition d'utilisation	.....
Information à communiquer aux secours	.....

Réponse à porter dans le DR 2

4.1 (2 points) Décrivez, dans l'ordre, les actions immédiates de l'agent qui découvre le départ de feu. Votre réponse doit préciser l'alerte, la protection des personnes, le recours aux secours et la condition dans laquelle une tentative d'extinction peut être envisagée. Complétez le DR 2.

4.2 (1,5 point) Choisissez le type d'extincteur adapté au risque électrique du local et indiquez deux précautions à respecter avant toute utilisation. Justifiez le choix à l'aide du DT 2 et du DT 3.

4.3 (1,5 point) Indiquez trois mesures permettant de limiter les risques pendant l'évacuation et de vérifier que le public et le personnel ont été mis en sécurité. Précisez comment éviter le retour dans les locaux.

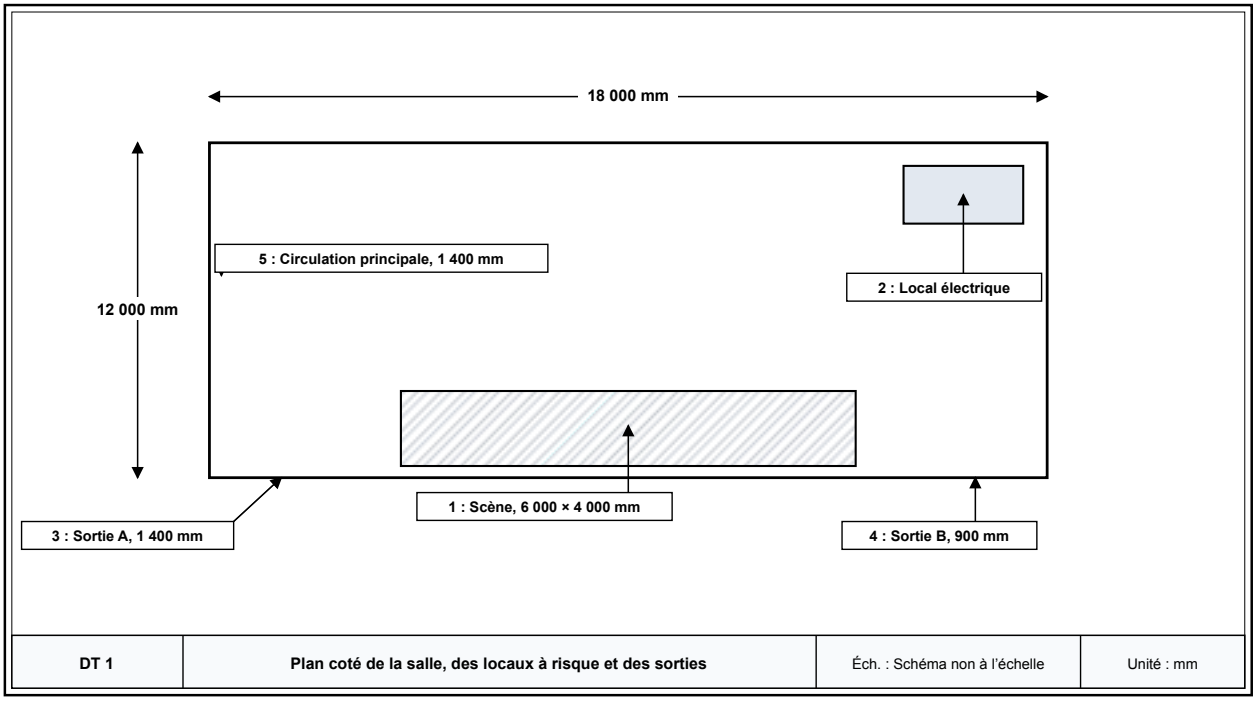
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN SCHÉMATIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE DES DOCKS

Le plan ci-dessous représente l'organisation générale de la salle. La salle principale mesure 18 000 mm par 12 000 mm. La scène mesure 6 000 mm par 4 000 mm. Les deux portes repérées comme sorties donnent directement sur l'extérieur et sont dégagées lors de la visite. La circulation principale présente une largeur utile de 1 400 mm.

Sortie A : largeur utile 1 400 mm. Sortie B : largeur utile 900 mm. Les dimensions des portes correspondent aux largeurs utiles mesurées, hors obstacles. Le local électrique est fermé au public et se trouve dans le dégagement arrière.



DT 2 : REPÈRES RÉGLEMENTAIRES ET PRESCRIPTIONS DU CAHIER DES CHARGES

Les textes de référence applicables à la sécurité incendie des ERP comprennent le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, ainsi que les dispositions pertinentes du Code de la construction et de l'habitation. Les dispositions relatives à la sécurité au travail relèvent également du Code du travail.

Pour cette étude, les tableaux ci-dessous donnent les données à appliquer. Ils constituent les extraits de travail nécessaires à la résolution du sujet. En cas de différence entre une situation réelle et les données du présent dossier, l'agent signale l'écart à son responsable et ne substitue pas son appréciation à celle de l'autorité compétente.

Données de classement à appliquer pour le cas étudié

Activité décrite	Type retenu pour l'étude	Seuil de 5e catégorie fourni pour l'étude	Effectif à retenir dans le cas
Salle utilisée pour une réunion publique	Type L	Effectif total inférieur ou égal à 200 personnes	Public admis et personnel présent

Extrait de travail fourni pour résoudre le sujet

Règles de dégagement fournies pour le calcul

Effectif total	Nombre minimal de sorties	Nombre minimal total d'UP	Correspondance largeur / UP
De 20 à 100 personnes	2	2 UP	1 UP = 0,90 m ; 2 UP = 1,40 m
De 101 à 200 personnes	2	3 UP	1 UP = 0,90 m ; 2 UP = 1,40 m
De 201 à 300 personnes	2	4 UP	1 UP = 0,90 m ; 2 UP = 1,40 m

Valeurs simplifiées du dossier pour le cas étudié

Moyens de première intervention et règles de calcul propres au site

Situation ou équipement	Prescription fournie	Prix unitaire
Salle principale de 216 m²	Un extincteur à eau avec additif de 6 L par tranche de 200 m² entamée	108 €
Local électrique	Un extincteur CO_2 dédié au risque électrique	89 €
Extincteur portatif	Un panneau de signalisation par extincteur	7 € le panneau
Implantation	Équipements visibles, accessibles et non masqués ; cheminement vers chaque équipement maintenu libre	Sans objet

Prescriptions du cahier des charges de l'exploitant

Repères de choix des agents extincteurs

Agent extincteur	Domaine d'emploi utile au cas	Précaution principale
Eau avec additif	Risques de feux de matériaux solides de la salle, sous réserve des consignes du fabricant	Ne pas utiliser sur un équipement électrique sous tension
Dioxyde de carbone (CO_2)	Équipement électrique sous tension, selon les indications de l'appareil	Éviter l'exposition au jet et au froid ; maintenir une voie de repli

Rappel technique pour la situation décrite

DT 3 : FICHE OPÉRATOIRE : PRISE EN CHARGE, VÉRIFICATIONS ET CONDUITE À TENIR

Avant l'ouverture, l'agent effectue une reconnaissance visuelle des cheminements et des sorties, vérifie que les équipements ne sont ni masqués ni rendus inaccessibles, repère les consignes et vérifie la disponibilité des informations utiles à l'alerte. Il contrôle visuellement les extincteurs : présence à l'emplacement prévu, accessibilité, état apparent du corps et du flexible, présence de la goupille et du scellé, lisibilité de l'étiquette et date de vérification indiquée sur l'appareil ou son étiquette de suivi.

L'agent ne démonte pas un extincteur et ne manipule pas le système de sécurité incendie en dehors des procédures autorisées. Toute anomalie est signalée au responsable et inscrite dans la main courante. La prise en charge est tracée avec la date et l'heure, l'identité de l'agent, les vérifications réalisées, les anomalies observées, les mesures prises et les personnes avisées.

En cas de départ de feu : donner l'alarme selon les consignes du site, prévenir les secours par le 18 ou le 112 en transmettant l'adresse, la nature du sinistre, sa localisation et les risques particuliers connus, faire évacuer le public vers l'extérieur par les cheminements dégagés et empêcher tout retour. Une tentative d'extinction ne peut être envisagée que si le départ de feu est naissant, si l'agent est formé, si l'agent extincteur est adapté et si une voie de repli reste assurée. La mise en sécurité des personnes et l'alerte restent prioritaires.

Après l'arrivée des secours, l'agent les accueille, leur transmet les informations utiles et leur indique les locaux à risque. Il ne reprend pas l'accès aux locaux sans autorisation.

Aide-mémoire des contrôles avant ouverture

Élément	Contrôle attendu	Action si anomalie
Sorties et circulations	Accessibles, dégagées et identifiables	Faire lever l'obstacle ou alerter le responsable ; ne pas ouvrir au public si une situation dangereuse demeure
Extincteur	Présent, accessible, en état apparent, scellé et identifié	Signaler, tracer et demander le remplacement ou la vérification par une personne compétente
Consignes et informations d'alerte	Disponibles et compréhensibles par l'équipe	Alerter le responsable afin de rétablir l'information nécessaire avant l'accueil
Système de sécurité incendie	État apparent normal et anomalie éventuelle transmise	Ne pas intervenir techniquement sans autorisation et compétence

Les contrôles relèvent d'une vérification visuelle et documentaire

Informations à transmettre aux secours

Information	Exemple relatif au site
Adresse	Salle municipale des Docks, La Rochelle
Nature et localisation	Début de feu et fumée près du local électrique
Personnes et évacuation	Réunion publique, présence de public et état de l'évacuation
Risques particuliers	Local électrique et présence éventuelle de matériel sous tension

Repères pour un message d'alerte précis

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Analyse des risques et protocole de préparation — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À rendre avec la copie. Compléter directement les tableaux. Pour la question 1.3, indiquer quatre risques ou facteurs aggravants et associer à chacun une conséquence possible ou une mesure de prévention adaptée. Pour la question 3.1, compléter les contrôles et résultats attendus dans un ordre cohérent.

Analyse des risques incendie

Risque ou facteur aggravant	Conséquence possible ou mesure de prévention
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Protocole de préparation avant ouverture

Étape	Contrôle ou action	Résultat attendu
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....
4	.....	.....

Traçabilité de la prise en charge

Information à consigner	Réponse
Date et heure de la prise en charge	.....
Identité de l'agent	.....
Vérifications effectuées et anomalies	.....
Mesures prises et personnes avisées	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Vérification des dégagements et conduite à tenir — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À rendre avec la copie. Compléter les tableaux avec les calculs, les unités et les conclusions demandés. Les réponses doivent être justifiées à partir des données des DT 1 à DT 3.

Calcul et diagnostic des dégagements

Élément	Calcul ou valeur	Conclusion
Largeur utile de la sortie A	.....	.....
Largeur utile de la sortie B	.....	.....
Largeur utile totale	.....	.....
Nombre total d'UP disponibles	.....	.....
Nombre minimal de sorties requis	.....	.....
Nombre minimal d'UP requis	.....	.....
Diagnostic de conformité	.....	.....

Moyens de première intervention et coût

Équipement	Quantité	Prix unitaire	Coût
Extincteur à eau avec additif de 6 L	.....	108 €	.....
Extincteur CO_2	.....	89 €	.....
Panneau de signalisation	.....	7 €	.....
Total	.....	.....	.....

Conduite à tenir en cas de départ de feu près du local électrique

Élément à préciser	Réponse du candidat
Alerte et transmission de l'information	.....
Mise en sécurité du public	.....
Moyen de première intervention envisageable et condition d'utilisation	.....
Informations à communiquer aux secours	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.